



Mot du maire



PROJET DU PORT DE MONTRÉAL À CONTRECOEUR

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

L'intensification prochaine des activités du Port de Montréal à Contrecoeur est, somme toute, une très bonne nouvelle au point de vue économique pour l'ensemble de notre région. Par contre, depuis de nombreuses semaines, certains d'entre vous nous ont communiqué des inquiétudes face à cet important projet. Si certains se préoccupent principalement de questions touchant la sécurité civile, d'autres se soucient davantage de l'impact d'un plus grand achalandage sur la 132, sur la 30 et sur la voie ferrée.

Depuis des semaines, lors de différentes rencontres avec les responsables du Port de Montréal, du CN et avec différents membres de l'Assemblée nationale, nous avons partagé nos principaux enjeux pour trouver des pistes de solutions afin d'amoindrir les impacts négatifs du projet et voir comment Verchères pourra profiter de l'arrivée du port malgré les importantes contraintes imposées par le schéma d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Lors des consultations publiques faites par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), le 28 février 2018 nous avons présenté nos principales préoccupations. Pour ce faire, nous avons déposé un mémoire aux membres de la commission que nous partageons avec vous. Nous continuerons à suivre activement ce projet qui, je l'espère, sera bénéfique pour toutes nos municipalités.

Vous pouvez lire le mémoire qui est en annexe.

Alexandre Bélisle
Maire de Verchères

Projet du Port de Montréal à Contrecoeur

Mémoire déposé à l'Agence Canadienne d'évaluation environnementale du
Canada



28 février 2018



Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
téléphone (450) 583-3307, télécopieur (450) 583-3637
www.ville.vercheres.qc.ca courriel : mairie@ville.vercheres.qc.ca

PROJET DU PORT À CONTRECOEUR

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité de Verchères est une municipalité plutôt agricole dont le développement urbain et industriel est limité et même très contrainte par les réglementations provinciales et métropolitaines. Fière de sa population d'environ 5900 personnes (en 2017), Verchères est connue aussi pour son village patrimonial. La première concession officialisant Verchères date de 1672 et son évolution, son développement depuis lors se sont toujours fait en harmonie avec la proximité du fleuve et des espaces aujourd'hui cultivés.

Le paysage, la culture, la plaine agricole et un milieu de vie de qualité forment d'ailleurs la base de notre mission.

Géographiquement nous sommes situés sur la berge du fleuve St-Laurent, immédiatement adjacent à l'Ouest des limites de Contrecoeur et ainsi notre territoire est contigu à celui qui sera développé par les installations du port à Contrecoeur.

Nous sommes aussi le territoire par lequel transitera la majorité des marchandises (tant celles sortant que celles entrant) qui utiliseront les transports terrestres. En effet l'autoroute 30, la voie ferrée et la route 132 qui relie le site de Contrecoeur aux principaux marchés (Montréal, Canada, É.-U.) traversent le territoire de Verchères.

APPORT DU PROJET

La Municipalité de Verchères est très consciente de l'apport économique régional et national qu'entraîne le projet du port à Contrecoeur. Les municipalités voisines de part et d'autre (Contrecoeur et Varennes) possèdent déjà des parcs industriels pour tirer profit de ces investissements. De grands espaces industriels et manufacturiers seront comblés par la venue de nombreuses entreprises. Le marché résidentiel sera aussi en effervescence par la création de nombreux emplois pour le site de Contrecoeur.

Les effets d'entraînement par la création d'un pôle logistique de transport et la synergie des investissements dans la région créeront un contexte économique global très intéressant.

Cependant, la Municipalité de Verchères ne pourra profiter d'une juste part de ces investissements exceptionnels puisque son périmètre urbain est construit jusqu'aux limites du zonage agricole et que toutes tentatives d'expansion furent refusées.

PRÉOCCUPATIONS

Le projet annoncé dernièrement du port à Contrecoeur a été élaboré sur plusieurs années. La Municipalité de Verchères a participé activement et a collaboré avec ouverture d'esprit tout au long du processus de consultation mené par l'administration du port de Montréal sur ce projet. Plusieurs rencontres eurent lieu avec les représentants du projet lors des dernières années, et ce à plusieurs niveaux : environnement, sécurité, transport, investissements économiques, paysage, etc.

Ainsi la municipalité vient réitérer ses préoccupations propres à son territoire. Ces préoccupations ont déjà été soulevées dans notre discours depuis 2014 lors des rencontres et échanges réguliers que nous avons eus avec les gens du projet du port.

Les impacts hors site sont très importants. Il y a des conséquences collatérales à un gros projet comme celui qui nous concerne. Verchères en est très préoccupée de par sa localisation adjacente à Contrecoeur et par le fait de « subir » les transits de marchandises et de transport terrestre.

CORRIDOR DE LA ROUTE 132

La route 132 est déclarée route d'intérêt métropolitain de par le panorama qu'elle permet d'observer tout le long des 10 kilomètres de berges du fleuve à Verchères. C'est aussi un axe de la Route verte, le circuit cyclable du Québec. Entre le village et les limites du port, il y a plus de 130 résidences.

Toute augmentation de trafic dans ce corridor, occasionnée par d'éventuels travailleurs du port, augmentera d'autant les risques dans les relations cyclistes/automobilistes, ainsi que dans les manœuvres d'accès à la route à partir des entrées de résidences.

CORRIDOR DE LA VOIE FERRÉE

La voie ferroviaire entrant et sortant du site du port pour toute marchandise transitant vers le grand Montréal, le Canada ou les États-Unis, traverse le territoire de Verchères sur 10 kilomètres, dont plus de 1,5 kilomètre sur la frontière du périmètre urbain du village.

La vitesse des trains, leur longueur (des convois de 4 km), leur poids, leur fréquence (4 passages de plus par jour) ainsi que les marchandises qu'ils pourront transporter nous préoccupent beaucoup. L'organisation des mesures d'urgence, la protection incendie, la sécurité des interactions et la qualité de vie des Verchèrois et Verchèroises vivant à proximité de ce corridor de transport soulèvent des appréhensions légitimes pour notre communauté. Va-t-on couper Verchères en deux advenant l'arrêt d'un long train bloquant la seule intersection (passage à niveau) du village suite à un incident ou un accident?

CORRIDOR AUTOROUTE (A-30)

L'autoroute 30 part de Sorel et donne un accès privilégié vers la région du Grand Montréal et de l'Ontario. C'est aussi le lien menant aux autoroutes 10 et 20 pour desservir le reste de la province du

Québec et tout le nord-est des États-Unis par camions. Elle traverse le territoire agricole de Verchères sur 10 kilomètres et comporte deux viaducs d'accès.

Cette autoroute a la capacité de prendre la hausse présumée du trafic de camions desservant le port à Contrecoeur. Ce qui nous préoccupe concerne particulièrement le bruit qu'engendrera ce trafic de camions puisque rien n'empêchera ce bruit de se rendre facilement jusqu'aux maisons présentes sur le rang du Petit-Coteau. Les activités prévues engendreront le va-et-vient de 2000 camions par jour. Ce qui est beaucoup.

PAYSAGES

Verchères offre un décor champêtre à qui y demeure ou qui vient nous visiter. Les plaines agricoles, les illettes boisées, la proximité du fleuve et les vues sur les îles constituent des éléments forts des paysages chez nous.

De façon ponctuelle, l'exploitation du port apportera des changements dans le paysage de ce secteur. La phase 1 se fera à la limite du territoire de Verchères et on verra ainsi apparaître dans notre décor, des grues-portiques, des entreposages de conteneurs par pile, des mâts ou poteaux supportant des éclairages assez puissants.

ENVIRONNEMENT HUMAIN

La population de Verchères souhaite conserver un environnement sécuritaire et paisible. Le progrès et les investissements économiques sont et seront toujours les bienvenus. Idéalement l'évolution de notre région et particulièrement le projet du port qui aura des impacts non négligeables sur la population de Verchères, doit se faire selon des valeurs de développement durable et d'innovation. Valeurs qui font partie de la philosophie de faire les choses à Verchères et que l'on retrouve en support à la mission de la municipalité.

De même, le sentiment de sécurité et l'approche des risques inhérents à certaines activités économiques s'abordent toujours avec confiance. Cependant le cumul des effets ou des appréhensions face à plusieurs problématiques peut contrecarrer cette confiance et venir créer un impact négatif dans notre environnement humain.

CONCLUSION

« Oui » pour le projet de la venue du port à Contrecoeur et « oui » pour les investissements dans l'économie de la région. Il est toutefois essentiel, important et primordial de comprendre et de s'attarder aux impacts hors site de ce projet.

Dans les conditions actuelles, la Municipalité de Verchères qui se trouve entre les zones industrialoportuaires de Contrecoeur et Varennes, ne pourra profiter des apports économiques directs de ce projet, mais en subira certains aspects négatifs entre autres dus aux corridors de transport (principalement ferroviaire et autoroutier).

Ainsi, considérant la balance des inconvénients attendus sur le peu de retours directs prévisibles pour ses citoyens, la municipalité demande que les actions suivantes soient sérieusement entreprises :

- a) Que le port et ses partenaires trouvent une solution pour la mise en place de la barrière au passage à niveau de la voie ferrée à l'intersection de la montée Calixa-Lavallée et des mesures d'atténuation;
- b) Le projet de la venue du port comporte des travaux qui entraîneront des investissements en mesure compensatoire en environnement. Une portion de ces argent doit être investie sur le territoire de Verchères où déjà il y a des projets d'élaborés ou en cours d'élaboration relativement au fleuve, ses rives et milieux écologiques associés;
- c) Les partenaires et participants qui vont tirer profit du projet du port à Contrecoeur devront collaborer activement à la mise en place de mesures d'atténuation du bruit le long de l'autoroute 30 pour les secteurs où les résidences des rangs agricoles en subiront les effets négatifs, dont celles du rang du Petit-Coteau;
- d) Que des politiques et directives claires soient mises en place ou que des aménagements particuliers soient faits pour favoriser le transport et le trafic générés par le port à circuler par l'autoroute 30 et pour décourager l'utilisation de la route panoramique qu'est la route Marie-Victorin (route 132).

Il est donc important pour Verchères que tous les partenaires tant gouvernementaux, métropolitains, régionaux que les grandes entreprises ou firmes impliquées dans ce beau projet, participent avec intérêt à amoindrir les impacts négatifs sur le territoire de Verchères, et ce dans un souci de développement durable, harmonieux et bénéfique pour l'ensemble de notre communauté.

Municipalité de Verchères

Conseil municipal de Verchères
28 février 2018